



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 23/03/2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE VINGT TROIS MARS A 20H30

Délibération 2022-23-03-09

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Marianne GERMANO-ORFAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R DETOEUF	
Martine FERRERO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R COLSON	
Renaud DETOEUF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas CROO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C BRUNENGO	
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
David BOUSSEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Khédija VANPOUCHE-OUNIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANSCHÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Véronique TROCH	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas REY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L CHAREF	
Nicole RAYBAUT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M CHAVONET	
Michel CHAMPOUSSIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C DUBOST	
Florence ARNOLD-RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO-LOMASSESE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christian DUBOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance :

Objet : Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplet et des emplois non permanents.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi permanent, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé plusieurs emplois non permanents, dont des contrats de droit privé « C.A.E » afin de concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ces contrats sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

Monsieur le Maire informe que la rémunération de ces contrats de droit privé « CAE » est au minimum égale au SMIC horaire, mais que l'assemblée délibérante peut, si elle le décide, leur attribuer une rémunération plus favorable.

Considérant que les compétences de l'agent en contrat « CAE » affecté au service administratif se sont étendues suite à ses nouvelles missions liées à la création du guichet unique « France-Services », Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de ce contrat à 115% du SMIC horaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DÉCIDE :

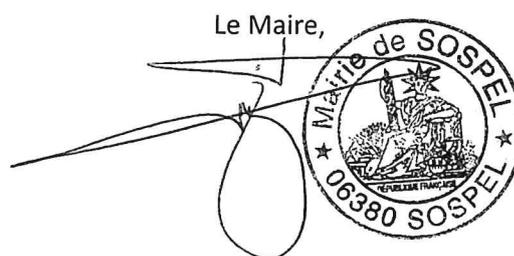
- ☞ **D'APPROUVER** le tableau des emplois permanents à temps complet et incomplet et des emplois non permanents présenté ci-dessous ;
- ☞ **De fixer la rémunération des emplois**
- ☞ **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice ;
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le ou les recrutements.

EMPLOIS PERMANENTS				
Cadres d'emplois	Catégorie	Grades Affectés aux Services de la Commune	Nombre d'emploi	
			Créés	Pourvus
Filière administrative	A	Directeur Général des Services sur emploi fonctionnel	1	1
	A	Attaché	1	0
	B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	B	Rédacteur	1	1
	C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{er} Classe	1	1
	C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	4	3
	C	Adjoint administratif	4	2
	C	Adjoint administratif TNC 26 heures hebdomadaires	1	0
Filière technique	B	Technicien	1	1
	C	Agent de Maîtrise	1	1
	C	Adjoint Technique principal de 1 ^{er} Classe	1	1
	C	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} Classe	4	4
	C	Adjoint technique	9	8
	C	Adjoint technique TNC 30h hebdomadaire	2	1
	C	Adjoint technique TNC 15h hebdomadaires	1	1
Filière patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} Classe	1	1
Filière Sécurité	C	Brigadier-Chef-principal	1	1
Filière Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	6	6
	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17h50 hebdomadaires	1	0
	C	Adjoint d'animation	2	2
	C	Adjoint d'animation TNC 30 heures hebdomadaires	3	2
	C	Adjoint d'animation TNC 17h30 hebdomadaires	1	1
	C	Adjoint d'animation TNC 8 heures hebdomadaires	1	1
	C	Adjoint d'animation TNC 6 heures hebdomadaires	1	1
Filière Sanitaire sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1
REPLACEMENTS SUR EMPLOI PERMANENT PAR DES CONTRACTUELS				
Toutes filières	A B C	Contrat durée déterminée pour remplacement d'agent sur emploi permanent (temps partiel, congé annuel, maladie, maternité, adoption, etc.) rémunération selon la nature des fonctions concernées, l'expérience et le profil du candidat dans la limite du grade de l'agent indisponible à remplacer.	En fonction des absences	

EMPLOIS NON PERMANENT		
Contrat de droit public	Nombre d'emploi Créés	
Maître-nageur sauveteur piscine municipale accroissement saisonnier d'activité CDD rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire IB 565	1	
	Nombre d'emploi Créés	Pourvus
Agent administratif TC pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	1	0
Agent d'animation TNC 6 H hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	2	2
Agent d'animation TNC 17h30 hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	1	0
Agent d'animation TNC 30 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	2	0
Agent d'animation TC pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	2	0
Agent technique TNC 20 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	1	1
Agent technique TNC 30 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	1	0
Agent technique TC pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité CDD rémunéré sur la base du 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1	5	0
Contrat de droit privé	Nombre d'emploi Créés Pourvus	
Agent affecté au services administratifs à TC CAE rémunéré sur la base de 35/35 du smic	1	0
Agent affecté au services administratifs à TC CAE rémunéré sur la base de 35/35 de 115% du smic	1	1
Agent affecté au services administratifs à TNC CAE rémunéré sur la base de 28/35 du smic	1	0
Agent affecté aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux à TNC 20H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 20/35 du smic	2	1
Agent affecté à la surveillance écoles et voirie à TNC 30H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 30/35 du smic	1	0
Agent affecté aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux à TNC 30H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 30/35 du smic	2	1
Agent affecté au services techniques à TNC 20H hebdomadaires CAE rémunéré sur la base de 20/35 du smic	4	3
Agent affecté à l'entretien des bâtiments et espaces publics à TC CAE rémunéré sur la base de 35/35 du smic	2	1
Vacataires	Nombre d'emploi Créés	
Agent d'animation Vacations effectuées à la cantine scolaire ou à la garderie garderies, rémunérées à l'heure sur la base brute du taux horaire du smic Vacations effectuées le mercredi ou centres de loisirs rémunérés à la journée sur une base forfaitaire brute correspondant à 7 fois le taux horaire du smic	2	

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,



Votes		Commentaires
Pour	26	A l'unanimité des membres présents et représentés
Contre	0	
Abstention	0	